



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 57014

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la représentation diplomatique de la France en Iraq. Au lendemain d'un scrutin dont la bonne tenue a été saluée par l'ensemble de la communauté internationale, il serait utile d'envisager de nouer des contacts avec le futur gouvernement légitimement élu. En effet, il semble que, depuis la chute du régime de Saddam Hussein, l'ambassadeur de France soit essentiellement accrédité auprès du conseil des oulémas. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle sera l'attitude de la diplomatie française dans les prochaines semaines.

Texte de la réponse

Dès la restauration de la souveraineté de l'Iraq, le 28 juin 2004, la France a engagé des démarches pour normaliser ses liens avec ce pays. Le rétablissement des relations diplomatiques est intervenu le 12 juillet 2004, suivi à l'automne par la nomination d'ambassadeurs à Bagdad et à Paris. Un dialogue politique au plus haut niveau s'est établi avec les autorités irakiennes. Le président Al Yaouar a été reçu par le Président de la République le 14 janvier 2005 et le ministre des affaires étrangères a rencontré son homologue irakien, en marge du Conseil européen de Bruxelles le 5 novembre 2004. D'autres membres du gouvernement intérimaire irakien ont eu des entretiens politiques à l'occasion de leurs séjours en France. Par son ambassade à Bagdad, la France a noué des contacts avec l'ensemble des communautés et des mouvements politiques, qui rejettent la violence. Ainsi, un groupe de quatorze cadres politiques, venus d'horizons très divers et représentant aussi bien des partis au pouvoir que des formations d'opposition, a été reçu en France en janvier 2005. Les élections générales du 30 janvier 2005 représentent une étape importante du processus politique que la France a salué. Notre pays est prêt, sur le plan bilatéral et dans le cadre de l'UE, à poursuivre et à intensifier son dialogue et sa coopération avec le gouvernement irakien issu de ces élections. La France continuera aussi à appeler à la mise sur pied d'un dialogue national rassemblant toutes les composantes de la société irakienne pour préparer, dans les meilleures conditions, les prochaines échéances de la transition, notamment la rédaction de la future Constitution de l'Iraq. Il est en conséquence erroné d'écrire que l'ambassadeur de France à Bagdad serait « essentiellement accrédité auprès du Conseil des oulémas ». Cette instance fait partie des nombreux contacts qu'entretient notre mission diplomatique sur place. Notre ambassadeur est accrédité auprès du gouvernement intérimaire irakien. Il a présenté ses lettres de créances au Président de la République. Il maintient à ce titre des relations régulières avec l'ensemble des ministres irakiens, au premier rang desquels le ministre des affaires étrangères. Nous ne pouvons que nous féliciter du courage et de la disponibilité de notre équipe diplomatique à Bagdad, qui accomplit chaque jour sa mission avec un grand professionnalisme et dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57014

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1202

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2716